

SCP
Bertrand AVOUSTIN
Arnaud GRAFMÜLLER

Commissaires de Justice associés

8 Rue Jean Jaurès

BP 72

81603 GAILLAC Cedex

☎ : 0563570600

✉ : huissiers81600@hotmail.fr

Site web : <https://avoustin-grafmuller-huissiers.fr/>



Paiement par carte bancaire

CREDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRENEES

IBAN N°: FR 76 11206 20004 65611756100 68

AGRIFRPP812

**ACTE
DE COMMISSAIRE
DE JUSTICE**

COPIE

COUT DE L'ACTE	
Décret n°2016-230 du 26 février 2016 Arrêté du 28 février 2020 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice	
Emolument (Art R444-3 C. Com)	219,16
Frais de déplacement (Art A444-48)	7,67
Total HT	226,83
TVA (20,00 %)	45,37
Total TTC	272,20
Acte dispensé de la taxe	



Références : V – 32662
Mandat n° 57 - PVSIMDESC

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

LE : LUNDI VINGT SIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT QUATRE

A LA DEMANDE DE :

SELARL Julien PAYEN venant aux droits de la SELARL DUTOT et Associés, es qualité de mandataire à la liquidation judiciaire de Madame xx

EN VERTU :

D'un arrêt rendu par la Cour d'Appel de Toulouse en date du 13/04/2023, confirmant deux jugements du Juge aux Affaires Familiales du Tribunal Judiciaire d'Albi en date des 04/02/2020 et 16/04/2020 ordonnant la licitation de l'immeuble commun.

Moi Bertrand AVOUSTIN SCP Bertrand AVOUSTIN et Arnaud GRAFMÜLLER Commissaires de Justice Associés, titulaire d'un Office de Commissaire de Justice, 8 Rue Jean Jaurès BP 72 81603 GAILLAC, l'un d'eux soussigné

Agissant en vertu des décisions de justice précitées, certifie m'être transporté ce jour à l'adresse suivante :

2000 Route de Monclar 81630 MONTDURAUSSE

A l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens et droits immobiliers qui y sont situés et appartenant à :

Madame xxx

Dont le requérant poursuit la vente sur licitation.

Me trouvant sur place en présence de Monsieur x occupant de la maison,

J'ai constaté ce qui suit :

I – DESCRIPTION DES LIEUX, COMPOSITION, SUPERFICIE

Les biens sont constitués d'une maison d'habitation, de plain pied, comprenant 3 chambres, un salon avec coin cuisine, une salle de bain et un WC séparé.

Un garage de 40 m2 séparé et un terrain de 2500 m2 autour de la maison. Sur les 2500 m2, une partie en bois de 500 m2 s'étend en pente moyenne derrière la maison.

Le salon avec coin cuisine :

Le sol est recouvert de carrelage de grande dimension.

Les plinthes sont en bois peint.

Les murs sont revêtus de Placoplâtre peint.

Le plafond est en Placoplâtre peint.

Deux baies vitrées à deux vantaux coulissants éclairent cette pièce.

Une fenêtre avec deux vantaux est disposée au niveau de l'évier de la cuisine.

Cette ouverture est équipée de deux volets bois.

Un grand placard avec trois portes coulissantes, l'une d'elle dissimule le cumulus.



Le coin cuisine est composé d'un plan de travail en composite, d'un évier, d'une plaque de cuisson, d'une hotte, d'un four et de placards muraux et bas.



Le couloir :

Le sol est carrelé.

Les plinthes sont en bois peint.

Les murs sont peints.

Le plafond est peint.



La salle de bain :

Le sol est carrelé.

Les murs sont revêtus de faïence en partie et de Placoplâtre peint pour le reste.

Le plafond est plâtré peint.

La fenêtre est à un vantail, double vitrage.

Le lavabo dispose est de type double vasques posées sur meuble.

Une baignoire.

Un espace dressing avec emplacement pour le lave-linge et le sèche-linge.



La première chambre à droite :

Le sol est carrelé.

Absence de plinthes.

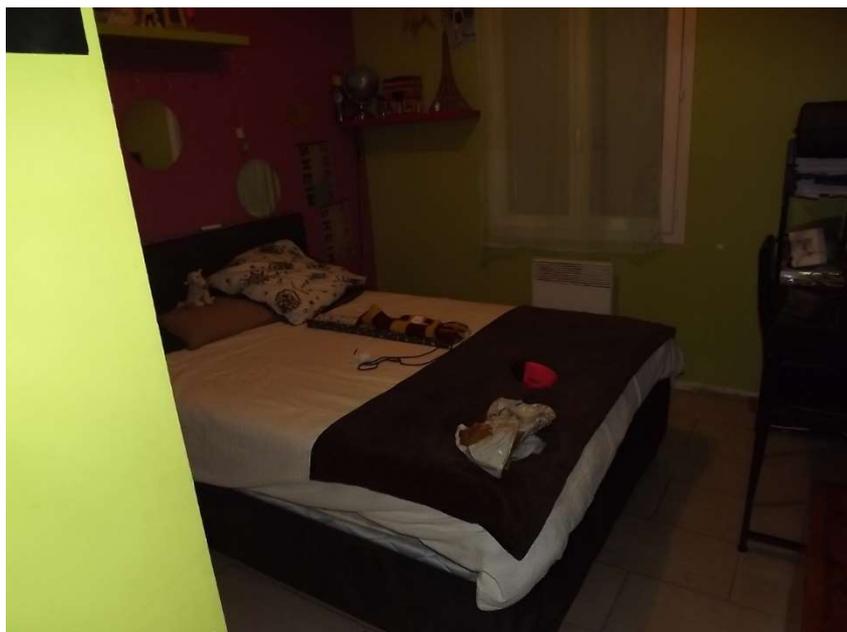
Les murs sont revêtus de Placoplâtre peint.

Le plafond est plâtré peint.

La fenêtre est à deux vantaux et double vitrage.

Des volets bois servent à l'occulter.

Un placard avec deux portes coulissantes.



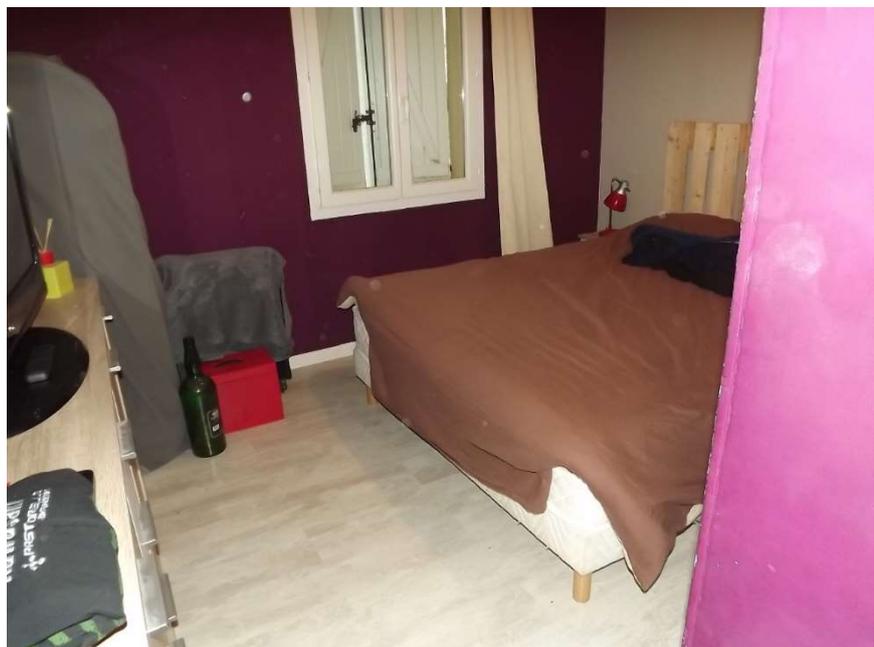
La deuxième chambre :

Le sol est carrelé.

Absence de plinthes.
Les murs sont revêtus de Placoplâtre peint.
Le plafond est plâtré peint.
La fenêtre est à deux vantaux et double vitrage.
Des volets bois servent à l'occulter.
Un placard avec deux portes coulissantes.



La troisième chambre :
Le sol est recouvert de parquet flottant.
Les plinthes sont en bois peint.
Les murs sont revêtus de Placoplâtre peint.
Le plafond est plâtré peint.
La fenêtre est à deux vantaux et double vitrage.
Des volets bois servent à l'occulter.
Un placard avec deux portes coulissantes.



L'extérieur :

Une grande terrasse en béton brut s'étend derrière la maison.



Le garage de 40 m2 est constitué de blocs agglomérés sans crépi.

Le portail est métallique basculant.

Une porte donne sur le jardin.

Le sol est recouvert d'une dalle en béton.

Les murs sont bruts.

Le plafond est constitué des fermettes de la toiture.



Le long de la route un muret en parpaings est en partie édifié. Le reste de la parcelle n'est pas clôturée en dur.



La parcelle à l'opposé de la route se termine en pointe dans un bois sur une surface d'environ 500 m2.





II - CONDITIONS D'OCCUPATION, IDENTITE DES OCCUPANTS, MENTION DES DROITS DONT ILS SE PREVALENT

La maison est occupée par Monsieur x et ses enfants quand il les reçoit chez lui. Il est propriétaire en indivision avec Madame xx. Le couple est séparé.

III – AUTRES RENSEIGNEMENTS

Monsieur xxx ne me signale aucune servitude.

Le chauffage est assuré par une pompe à chaleur air/air et des convecteurs.

_____oOo_____

Mes opérations étant terminées, je me suis retiré. Les photographies des lieux sont annexées au présent procès-verbal.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

En vertu des dispositions de l'article A444-18 de l'arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice, il est indiqué que la prestation objet du présent acte a débuté le 26/02/2024 à 17 h 00, pour se terminer le 26/02/2024 à 18 heures 00, pour une durée de 1h .

Bertrand AVOUSTIN

